

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE  
CMR IMMOBILIER ET SERVICE » en abrégé « SCI CMR IMMOBILIER ET  
SERVICE »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE  
NOUVEAU CHU BESSIKOI, Lot 3376, Ilot 302

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07-1-2022 et enregistrés au CEPICI le 30-11-2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE DE CONSTRUCTION  
IMMOBILIERE CMR IMMOBILIER ET SERVICE » en abrégé «  
SCI CMR IMMOBILIER ET SERVICE »

Objet : La construction de bâtiments et maisons ;

L'acquisition des biens immobiliers (maisons, immeubles) ;

La gestion et l'administration desdits biens ;

Diverses prestations.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

- La prise de participation et de tous intérêts, sous toutes formes, dans toutes affaires ou entreprises, l'acquisition, la détention et la gestion de titres et valeurs quelconques ;

- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE NOUVEAU CHU BESSIKOI, Lot 3376, Ilot 302

Dirigeant(s) Mme ABLEKE EPSE APOHI BELIE MARCELLINE (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-06774 du 13/12/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°69956/GTCA/RC/2022 du 13/12/2022

